

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
21 septembre 2007
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-deuxième session
Point 19 de l'ordre du jour
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité
Soixante-deuxième année

**La situation en Afghanistan et ses conséquences
pour la paix et la sécurité internationales****Rapport du Secrétaire général****I. Introduction**

1. Le présent rapport est soumis en application des résolutions 61/18 de l'Assemblée générale et 1746 (2007) du Conseil de sécurité. Il rend compte des activités menées par la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) depuis mon dernier rapport, daté du 15 mars 2007 (A/61/799-S/2007/152). Au cours de la période considérée, le 23 mai 2007, le Conseil a également entendu un exposé oral sur la situation en Afghanistan (voir S/PV.5680).

II. Généralités**A. Évolution politique**

2. La transition politique, qui a débuté avec la signature de l'Accord de Bonn voici bientôt six ans, est soumise à des pressions internes et externes de plus en plus fortes. Certaines institutions et ministères continuent de se développer mais la confiance du public dans le Gouvernement et ses dirigeants est ébranlée par la montée de la corruption et les faiblesses de la gouvernance, en particulier au niveau sous-national. La recrudescence de l'insurrection menée par les Taliban, lesquels recourent de plus en plus au suicide à la bombe et à d'autres tactiques terroristes, mine la confiance dans l'avenir et empêche le Gouvernement et les organismes de secours internationaux d'accéder à un nombre grandissant de districts. Malgré ces pressions, des progrès ont été réalisés en matière de croissance économique, d'éducation, de santé, de construction de routes et de développement rural. En outre, l'appui de la communauté internationale à l'Afghanistan s'est intensifié au lieu de s'effriter. À ce moment charnière, le progrès dépendra d'une meilleure coordination de l'action de la communauté internationale et de celle du Gouvernement afghan en



vue de faire échec à l'insurrection, de promouvoir la bonne gouvernance et d'améliorer de manière tangible la vie de la population afghane.

3. Toutes ces tâches doivent être accomplies alors que des fissures sont apparues dans la coalition afghane qui appuyait l'Accord de Bonn et le Pacte pour l'Afghanistan. Le Front national de l'Afghanistan, nouvelle alliance formée par d'anciens membres de l'Alliance du Nord avec des représentants de l'ancien gouvernement communiste et de la famille royale, critique ouvertement les défaillances du Gouvernement. Bien que, à long terme, l'apparition d'une opposition politique institutionnalisée soit salutaire, à court terme, il demeure crucial pour l'Afghanistan d'éviter une fragmentation du pouvoir, en particulier si cette fragmentation affaiblit le consensus politique sur lequel reposait le succès de l'Accord de Bonn.

4. Sur une note plus positive, un climat de collaboration commence à s'instaurer, au niveau régional, dans les relations entre l'Afghanistan et le Pakistan maintenant que le problème commun du terrorisme se pose avec acuité des deux côtés de la frontière. Au niveau international, depuis mars, mon Représentant spécial s'est rendu dans les capitales pour faire valoir combien il importe d'adopter en Afghanistan une démarche cohérente. Ces visites ont eu pour toile de fond une vague de soutien politique, financier et diplomatique en faveur de ce pays. Le renforcement de l'appui à l'Afghanistan souligne la nécessité urgente de mener une stratégie politique et militaire intégrée qui complète la Stratégie de développement national de l'Afghanistan mais soit de portée plus générale et mette davantage l'accent sur la réalisation des objectifs de réconciliation nationale et de stabilité régionale.

B. Situation en matière de sécurité

5. Bien que la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) élargie et une armée nationale afghane de plus en plus capable aient multiplié les succès militaires au cours de la période considérée, les Taliban et les groupes d'insurgés qui leur sont affiliés continuent de les empêcher d'assurer pleinement la sécurité dans un certain nombre de zones. L'accès des autorités et de représentants de la société civile à des zones rurales du sud et du sud-est de l'Afghanistan devient de plus en plus problématique. La hardiesse et la fréquence des suicides à la bombe, des embuscades et des tirs directs ont augmenté.

6. À la suite d'opérations anti-insurrectionnelles dans le sud et l'est du pays, les Taliban ont perdu un nombre considérable de commandants de niveaux moyen et supérieur. Dans les provinces de Hilmand, Kunar, Paktya et Uruzgan, des chefs rebelles ont été contraints de nommer des étrangers à des postes de commandement, ce qui a encore affaibli leurs bases de soutien locales déjà limitées. L'appui que les Taliban reçoivent des régions frontalières pakistanaises revêt donc pour eux une importance accrue.

7. Les taux de violence insurrectionnelle et terroriste dépassent d'au moins 20 % ceux enregistrés en 2006; il se produit cette année 548 incidents par an en moyenne contre 425 en 2006. On compte à ce jour plus d'une centaine d'attaques-suicide contre 123 pour toute l'année 2006. Bien que 76 % du nombre total de missions-suicide aient eu pour cibles les forces militaires internationales et les forces de sécurité afghanes, la plupart des victimes sont des civils : 143 civils ont trouvé la

mort dans des attaques-suicide entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2007. Ces attaques-suicide se sont accompagnées d'attentats visant des écoliers et des écoles, de l'assassinat de responsables gouvernementaux, de notables et de mollahs, d'assauts contre la police, dans une tentative délibérée et calculée pour empêcher la mise en place d'institutions gouvernementales légitimes et pour saper la confiance publique dans l'autorité et les compétences du Gouvernement afghan.

8. Il est d'autant plus difficile à celui-ci de mettre un terme à l'insurrection que les bandes criminelles et de trafiquants de stupéfiants, lesquelles entretiennent une relation symbiotique avec les groupes armés antigouvernementaux, sont de plus en plus nombreuses. Bien que ces groupes ne partagent pas les objectifs politiques des Talibans, ils sont, comme eux, désireux d'empêcher l'État d'affirmer son autorité dans certaines zones ou de corrompre ses représentants dans les zones qu'il contrôle déjà. Dans les provinces de Badakhshan, Hilmand et Kandahar, où est cultivé le pavot, l'État est extrêmement faible ou non existant dans la plus grande partie des zones rurales tandis que la corruption est endémique dans les centres provinciaux.

9. Il est indéniable que la lutte contre l'insurrection a été victorieuse dans les batailles de type classique et qu'elle a éliminé des chefs taliban et d'autres chefs d'insurgés. Il n'en reste pas moins que pour inverser les tendances des deux dernières années, il faudra adopter une stratégie anti-insurrectionnelle plus systématique en nouant un dialogue politique avec les groupes de mécontents et en remédiant aux lacunes en matière de sécurité qui permettent aux insurgés de se remettre de leurs pertes et de terroriser les populations locales ou de s'assurer le concours de bandes criminelles pour atteindre leurs objectifs et ce, en dépit de ressources très limitées.

C. Enjeux institutionnels

10. Certaines institutions des branches judiciaire, exécutive et législative du Gouvernement continuent de se renforcer et gagnent en efficacité mais des différends internes et l'institutionnalisation de la corruption menacent les efforts qui sont consentis pour les consolider et les légitimer. La Commission de lutte contre la corruption créée par le Président Karzaï n'a encore obtenu aucun résultat et son avenir est incertain. Le sentiment d'impunité qui en résulte encourage une culture du clientélisme et la participation directe à des activités illicites, notamment le trafic de stupéfiants, en particulier au sein de la police.

11. Sous la pression continue de la communauté internationale, certains auteurs bien connus de violations des droits de l'homme au Ministère de l'intérieur ont été déchus de leurs postes et remplacés par des fonctionnaires faisant preuve d'un plus grand professionnalisme. Mais faute d'une approche commune parmi les partenaires internationaux qui se sont attelés à la réforme du Ministère, on a échoué de manière spectaculaire à prévenir ou enrayer le clientélisme et la pratique du pot-de-vin. La tolérance de la corruption a eu un effet particulièrement corrosif sur la police. Comme dans bien des endroits, cette dernière représente le seul point de contact entre la communauté et le Gouvernement national, il arrive fréquemment que les vices de comportement de la police ternissent l'image du Gouvernement et, dans une certaine mesure, celle de la communauté internationale qui l'appuie.

12. Le Bureau du Procureur général a tenté de lutter activement contre la corruption en appliquant une stratégie de mise en examen, d'enquêtes et de

poursuites à l'encontre de fonctionnaires de rang moyen et supérieur, ainsi que de certains de ses propres procureurs. Mais ces efforts ont été fréquemment mis en échec par les appuis dont les personnes ciblées pouvaient se prévaloir en haut lieu. Des pots-de-vin sont communément offerts aux policiers ou au personnel judiciaire pour empêcher une mise en examen, obtenir un élargissement ou faire annuler des chefs d'accusation. Quand une peine est imposée, elle est souvent légère. En outre, on n'a obtenu aucun résultat substantiel pour ce qui est de la restitution ou de la confiscation des produits de délits liés à la corruption.

13. Un autre moyen de lutter contre la corruption consiste à mettre en place une fonction publique professionnelle et convenablement rémunérée. Le Plan d'action Paix, justice et réconciliation, adopté dans le cadre du Pacte pour l'Afghanistan, prévoit que le Gouvernement afghan créera un mécanisme national transparent et clairement défini pour l'ensemble des nominations à des postes de rang élevé. Les progrès ont été insuffisants dans ce domaine. Le groupe de nomination des hauts fonctionnaires créé à cette fin n'a toujours pas adopté de règlement intérieur garantissant la transparence et l'impartialité. En outre, on ne lui a pas attribué de locaux et, de manière générale, il manque de moyens et ne produit pas les résultats escomptés.

14. Pour les nominations à des postes de rang moins élevé, la Commission indépendante de la réforme administrative et de la fonction publique a mis la dernière main à un cadre de réforme de l'administration publique révisé et à son programme de mise en œuvre. Cet effort s'est appuyé sur une approche plus coordonnée parmi les donateurs. Après moult délibérations, le Conseil des ministres a approuvé une réforme de la rémunération et du classement des postes, avec une fourchette de traitements allant de 80 à 650 dollars par mois pour les fonctionnaires. La mise en œuvre de cette réforme doit toutefois se faire progressivement sur une période de quatre ans, ce qui signifie qu'à court terme, elle ne permettra sans doute pas de réduire beaucoup la corruption.

15. Enfin, en août 2007, le Wolesi Jirga (chambre basse du Parlement) a approuvé la Convention des Nations Unies contre la corruption. Des organismes des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), apportent une assistance technique en vue de l'élaboration des lois, stratégies et capacités voulues pour faire appliquer les dispositions de cette convention, et du renforcement des capacités nécessaires.

III. Faits politiques saillants

A. Assemblée nationale, partis politiques et élections

16. Au cours de la période considérée, l'Assemblée nationale est parvenue à approuver le budget national ainsi que d'autres lois importantes à l'appui du Pacte pour l'Afghanistan : la Wolesi Jirga a ainsi approuvé et adopté le règlement intérieur, la loi sur les avocats et la loi sur les médias, textes qui sont tous maintenant devant le Meshrano Jirga (chambre supérieure). En outre, des commissions parlementaires se sont penchées sur des questions clefs touchant la réforme du secteur de la sécurité, notamment la réforme de la police et la présence militaire internationale. Grâce à l'action coordonnée de la MANUA et d'autres

organismes auprès de la Wolesi Jirga, la loi sur les médias envoyée au Meshrano Jirga est relativement novatrice. Toutefois les amendements qui y ont été apportés ensuite par la chambre haute menacent de donner un droit de contrôle excessif au Ministère de la culture et de l'information et sont déjà contraires au principe de la liberté d'expression consacré dans la Constitution afghane.

17. Ces réalisations ont été obscurcies par des pratiques de vote douteuses et une tendance à la gesticulation politique. Un certain nombre de décisions du Parlement, notamment la tentative de renvoi des Ministres des affaires étrangères et des réfugiés, ont créé des tensions dans la relation entre les pouvoirs législatif et exécutif.

18. En avril 2007, une nouvelle alliance politique, le Front national de l'Afghanistan, a été créée à Kaboul. Le Front se compose d'anciens dirigeants djihadistes affiliés à l'Alliance du Nord/Shura-i-Nazar, d'anciens membres du parti communiste, de membres du Junbesh et d'un membre de la famille royale. Burhanuddin Rabbani, ancien Président de l'Afghanistan et chef du parti djihadiste Jamiat-i-Islami, a été élu à sa tête pour une période de six mois. Le Front ne s'est pas présenté officiellement comme un parti d'opposition, mais ses dirigeants ont annoncé que les factions autrefois rivales s'étaient unies en grande partie en raison de la situation politique actuelle et d'inquiétudes grandissantes au sujet de l'avenir. De leur point de vue, la faiblesse du Gouvernement, la prévalence du clientélisme et la corruption administrative contribuaient à la détérioration rapide des capacités et de la légitimité de l'État. Parmi les réformes les plus significatives proposées par le Front, on compte un amendement constitutionnel qui remplacerait le système présidentiel actuel par un système parlementaire.

19. Un débat crucial s'engagera à l'Assemblée nationale au sujet du projet de loi électorale et d'une loi connexe visant à réformer la Commission électorale indépendante. Les mandats quinquennaux du Président et des législateurs viennent à expiration en 2009 et 2010, respectivement. En mai 2007, le Conseil commun de coordination et de suivi du Pacte pour l'Afghanistan a recommandé que le Gouvernement et l'Assemblée nationale veillent à la prompt adoption par cette dernière d'une loi électorale permettant d'organiser des scrutins au moindre coût et dans de bonnes conditions de sécurité comme le prévoit le Pacte. Des projets de loi concernant le système électoral et la Commission sont actuellement à l'examen; compte tenu de l'importance qu'ils revêtent pour les parlementaires, les débats pourraient être houleux. En attendant, un projet pilote de registre civil des électeurs, actuellement mené par le PNUD en coopération avec la Commission, formulera des recommandations sur les moyens d'établir un registre des électeurs et de délivrer des cartes d'électeurs en temps voulu pour les prochaines élections. Les obstacles sont considérables. Depuis les élections parlementaires de 2005, la Commission n'a bénéficié que d'un appui extrêmement limité, en partie en raison du déficit financier entraîné par l'organisation des élections parlementaires, qui a dissuadé les donateurs de contribuer à des projets électoraux. Il faudra accorder beaucoup plus d'attention et de ressources à la Commission si l'on veut qu'elle joue un rôle utile dans l'organisation des prochaines élections. L'expérience ayant montré qu'il fallait beaucoup de temps pour enregistrer les électeurs et organiser des élections en Afghanistan, un tel appui est devenu urgent.

B. Évolution au niveau provincial

20. Les gouvernements provinciaux sont les principaux rouages de l'autorité du Gouvernement central dans l'ensemble du territoire national. Les relations sont toutefois tendues entre le centre et les provinces dans bien des domaines, les autorités provinciales se sentent souvent négligées ou même sapées par le Gouvernement central. En juillet et en août 2007, une série de consultations sous-nationales a été entreprise dans chaque province de façon qu'il soit tenu compte des priorités provinciales dans la Stratégie de développement national de l'Afghanistan. C'était la première fois que des représentants des autorités et des communautés provinciales avaient la possibilité de s'entretenir avec des responsables du Gouvernement central au niveau ministériel pour présenter leurs priorités de développement. La MANUA a joué un rôle crucial à la fois dans la logistique de ces consultations et dans la coordination de la contribution du système des Nations Unies et l'apport d'une assistance technique. Ses bureaux régionaux et provinciaux se sont également efforcés de promouvoir la participation des femmes et des minorités qui, de manière générale, ont été bien représentées. Les conseils provinciaux ont participé très activement à ces consultations et nombre de femmes qui y siègent sont intervenues pour promouvoir la participation des femmes et débattre de questions délicates, comme la conduite de la police et la corruption.

21. Ces consultations ont certes procédé d'un effort réfléchi et bien mené en vue d'établir une relation entre le centre et les provinces mais, en continuant de s'appuyer sur des considérations d'ordre ethnique et tribal et non pas sur le mérite pour désigner des administrateurs provinciaux, le Gouvernement central influe bien davantage et de manière négative sur le développement régional. Ceux qui se rangent sous la bannière de personnalités clefs dans l'entourage du Président sont souvent à même de décider des nominations, renforçant la position de certains réseaux ethniques ou tribaux dans leur province d'origine. Cette pratique suscite le ressentiment vis-à-vis du Gouvernement central chez ceux qui se retrouvent marginalisés et la nomination de personnalités tribales et non d'administrateurs ayant fait leurs preuves fait obstacle au renforcement de la bonne gouvernance.

22. Le rôle des conseils provinciaux a varié grandement de province à province. Les faiblesses de ces organes tiennent essentiellement à leur manque de moyens et au flou qui entoure la définition de leur rôle par rapport à celui du Gouvernement central. En mars 2007, la loi sur les conseils provinciaux a été modifiée de façon à leur donner un rôle de surveillance ainsi qu'un rôle consultatif mais dans la pratique, la distinction n'est toujours pas claire. Aux termes de la Constitution, des élections aux conseils provinciaux devraient également se tenir en 2009, mais pour que ces élections aient un sens, il faudra prêter une bien plus grande attention aux institutions de gouvernance provinciales.

23. Les obstacles au développement, particulièrement dans le sud, le sud-est et l'est, sont étroitement liés à l'insécurité grandissante. Du fait que le caractère de chacune d'elles est déterminé par des pays différents et en raison de la disparité des fonds mis à leur disposition, les équipes de reconstruction de province n'agissent pas nécessairement de manière conforme aux normes et calendriers de la Stratégie de développement national de l'Afghanistan. Grâce au renforcement de sa présence sur le terrain, la MANUA a pu engager le dialogue avec elles en vue de remédier à ces incohérences et de faire en sorte que toutes conçoivent et abordent la Stratégie de la même manière, en coopération avec le Gouvernement afghan.

24. L'échec des acteurs du développement à faire en sorte que les provinces plus calmes du nord et de l'ouest bénéficient d'un dividende de la paix tangible a contribué à la ligne de faille latente qui sépare le sud et le nord de l'Afghanistan. Cette faille est encore exacerbée par l'impression que les provinces cultivant le pavot, essentiellement le sud et l'est, sont de fait récompensées par une part disproportionnée de l'aide au développement. Pour lutter contre cette perception, des ressources continuent d'être affectées au Good Performers Initiative Fund (Fonds pour l'initiative en faveur des provinces méritantes) (22,5 millions de dollars pour 2006-2007), qui récompense chaque province où le pavot n'est pas cultivé en lui donnant 500 000 dollars au titre de l'aide au développement.

25. Tous les bureaux de la MANUA sur le terrain, y compris les nouveaux bureaux régionaux de Ghor et Day Kundi, continuent de mener des activités de communication, de médiation et de prévention des conflits auprès des factions ethniques et politiques. La MANUA continue également à faciliter le dialogue entre le pouvoir central et les groupes qui se tiennent le plus à l'écart des pouvoirs publics. Son intervention se remarque tout particulièrement dans le sud-est où, en dépit de la détérioration de la situation en matière de sécurité, elle continue d'appuyer les efforts que fait le Gouvernement central pour se rapprocher des groupes sous-tribaux marginalisés.

C. Situation au niveau régional

26. Les tensions dans la relation cruciale entre l'Afghanistan et le Pakistan se sont atténuées au cours de la période considérée. Cette évolution s'explique en partie par la prise de conscience progressive du fait que le problème du terrorisme est un problème commun exigeant des solutions communes et qu'aucun des deux pays ne peut se permettre de perdre le contrôle de ses zones frontalières. À l'issue du Sommet d'Ankara organisé par le Président de la Turquie les 29 et 30 avril, les Présidents Karzaï et Musharraf ont signé une déclaration dans laquelle ils ont réaffirmé leur détermination à s'attaquer ensemble à divers problèmes et à former un groupe de travail conjoint pour suivre les progrès réalisés sur un certain nombre de points, notamment pour ce qui est de faciliter le rapatriement dans l'ordre des réfugiés afghans se trouvant au Pakistan.

27. La déclaration commune publiée à l'issue des quatre jours qu'a duré le jirga de paix Afghanistan-Pakistan organisé à Kaboul en août a constitué une mesure de confiance importante entre les deux pays et les communautés situées de part et d'autre de la frontière. Les deux parties ont convenu qu'il était indispensable de s'attaquer de concert à un large éventail de problèmes communs, à commencer par le terrorisme. Le Président Musharraf a reconnu que les activités menées par les Taliban sur le territoire afghan trouvaient un appui dans certaines zones des régions frontalières du Pakistan. Les participants au jirga ont insisté sur la nécessité d'isoler les éléments étrangers afin que les deux pays puissent œuvrer pour les causes communes que sont la stabilité régionale et la promotion de la prospérité grâce au développement des échanges. La mise à exécution et le suivi des engagements contenus dans cette déclaration incomberont à une commission conjointe permanente du jirga de paix qui comptera 50 membres et se réunira tous les deux mois. Le prochain jirga conjoint, qui devrait se tenir à Islamabad, aura probablement lieu après les élections au Pakistan.

28. Le 14 août, à la suite de la visite à Kaboul du Président iranien Ahmedinejad, l'Afghanistan et la République islamique d'Iran ont signé un accord général sur la coopération bilatérale et sur le renforcement des capacités des ministères afghans. Les deux gouvernements ont également commencé à examiner la possibilité de mettre en place un mécanisme de délivrance de permis de travail aux Afghans se trouvant en République islamique d'Iran, question qui pèse sur les relations entre les deux pays depuis la déportation récente de travailleurs afghans depuis l'Iran.

29. L'Afghanistan est devenu officiellement membre de l'Association sud-asiatique de coopération régionale lors du quatorzième sommet de l'Association tenu à Delhi les 3 et 4 avril 2007. Au cours de la réunion que l'Organisation de coopération de Shanghai a tenue le 16 août à Bichkek, tous les participants (Chine, Fédération de Russie, Kazakhstan, Kirghizistan et Ouzbékistan) ont vigoureusement appuyé l'Afghanistan et se sont employés à définir des mesures concrètes de mise en œuvre des programmes internationaux visant à favoriser le développement de l'économie afghane (la Chine a ainsi annoncé une contribution additionnelle de 80 millions de yuan au titre de l'aide au développement), à contrôler la sécurité et à lutter contre le trafic des stupéfiants.

IV. Secteur de la sécurité et état de droit

A. Forces de sécurité afghanes

Armée nationale afghane

30. L'Armée nationale afghane compte actuellement quelque 40 360 hommes, dont environ 22 000 prêts à combattre en permanence. Le Pacte pour l'Afghanistan prévoit un effectif cible de 70 000 hommes en 2010. Un cycle de permission, d'entraînement et de déploiement clairement défini et l'augmentation de la solde ont permis de retenir un plus grand nombre de soldats formés, bien que les tensions liées au maintien sur le qui-vive continu du fait du rythme intense des opérations continuent d'être un facteur de désertion. L'amélioration de la formation et du mentorat a renforcé la capacité de l'armée de planifier et mener des opérations conjointes avec les forces de la coalition et la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord (OTAN). La participation régulière du Ministère de la défense, du Ministère de l'intérieur et de la Direction nationale de la sécurité aux réunions de coordination et d'échange de renseignements témoigne de la maturation de l'architecture de sécurité nationale.

Police nationale afghane

31. Le développement de la Police nationale afghane a été plus lent que celui de l'armée; des mesures supplémentaires ont donc été prises récemment pour améliorer ses prestations. Le 1^{er} mai, le Conseil commun de coordination et de suivi a décidé de porter l'effectif cible à 82 000 hommes. Cette nouvelle force autorisée comprend, entre autres, 18 000 hommes pour la police des frontières afghane, 4 995 hommes pour la Police nationale afghane chargée de l'ordre civil et 11 271 hommes pour la Police auxiliaire nationale afghane (voir A/61/799-S/2007/152, par. 27). La résilience de l'insurrection a montré qu'il était indispensable de disposer d'une force de police dotée d'une composante gendarmerie capable d'imposer l'ordre et de

compléter la force de police civile chargée de faire respecter la loi et de détecter les infractions.

32. Une autre initiative importante visant à accélérer la création d'une force de police viable a été le lancement de la Mission européenne de police en Afghanistan le 17 juin. Participent au total à cette mission 21 pays, dont des pays qui n'appartiennent pas à l'Union européenne, le Canada, la Croatie, la Norvège et la Turquie. Comme indiqué plus haut, les prestations de la police laissent gravement à désirer, nombre de policiers pratiquant la vente de commissions et autres formes de corruption, en participant notamment directement au trafic des stupéfiants. Sur le terrain, le respect de l'autorité et une discipline élémentaire n'ont pas encore été instillés et le comportement de la police au sein des communautés inspire souvent davantage la crainte que la confiance à la population. La police n'a donc pas été à même d'assurer la sécurité dans les zones touchées par l'insurrection après que les militants en eurent été chassés par des opérations militaires. Il y a lieu de prendre davantage conscience du lien de cause à effet qui existe entre la corruption institutionnalisée au sein du Ministère et l'incapacité de tirer tous les bénéfices possibles des activités anti-insurrectionnelles, et d'agir en conséquence.

B. Forces internationales et coordination civile et militaire

Forces internationales

33. Les effectifs de la FIAS de l'OTAN sont passés de 18 500 hommes en juillet 2006 à 39 500 à l'heure actuelle et se composent d'éléments fournis par 37 pays. Les effectifs de l'opération Enduring Freedom (Liberté immuable) menée par les États-Unis d'Amérique et du Combined Security Transition Command-Afghanistan (Commandement combiné pour la transition des services de sécurité en Afghanistan) avoisinent maintenant 10 000 hommes. Au cours des six derniers mois, la FIAS a fait porter l'essentiel de ses efforts, non plus sur le sud, mais sur l'est, du fait des infiltrations et afin d'améliorer la sécurité d'ensemble. Le maintien de la sécurité à la suite de telles opérations dépend toutefois de forces de sécurité nationales afghanes qui soient à la hauteur de la tâche, et en particulier de la Police nationale afghane; or, ces forces n'ont actuellement ni les effectifs ni les compétences professionnelles voulues.

34. Le commandement de la FIAS par les États-Unis pendant la période considérée a amélioré la coordination entre l'opération Liberté immuable et la Force. Les dangers inhérents à la conduite simultanée d'opérations dans le même espace de combat par des forces dotées de mandats différents exigent toutefois une coordination préalable plus efficace si l'on veut assurer le succès de la mission de la FIAS.

Coordination entre militaires et civils

35. Au niveau national, la principale instance de coordination entre militaires et civils est le Groupe chargé de la coordination des politiques (A/61/799-S/2007/152, par. 9). Ce dernier est devenu un instrument précieux de coordination des forces afghanes et militaires internationales au niveau tactique. Il n'en reste pas moins qu'en dépit des progrès qui ont été marqués dans ce domaine (voir plus haut par. 30) la portée limitée de la participation afghane à la planification stratégique de la Force

fait que le pays hôte n'est pas toujours à même de faire passer des conseils politiques précieux.

36. Au cours de la période considérée, la MANUA a intensifié son dialogue de haut niveau avec les échelons supérieurs de la FIAS, préparant le terrain à l'élaboration d'une démarche politique et militaire intégrée en Afghanistan. Pour compléter, elle a participé à des groupes de travail associant civils et militaires, à des conférences de l'OTAN, à des stages de formation dispensés par la FIAS et à des ateliers organisés par les équipes de reconstruction de province en Afghanistan et à l'étranger. Comme le personnel militaire récemment arrivé comprend mieux le rôle de la Mission, les équipes de reconstruction de province sollicitent de ses bureaux sur le terrain des conseils politiques, des conseils spécialisés dans le domaine humanitaire et une assistance à la coordination.

C. L'état de droit

37. La Cour suprême, le Ministère de la justice et le Bureau du Procureur général se débattent toujours avec un déficit énorme en matière de ressources (humaines et financières) et d'infrastructure. Les attaques visant des membres du personnel judiciaire, récemment mises en évidence par l'assassinat de quatre juges à Ghazni en août, compliquent le recrutement, le déploiement et la rétention de fonctionnaires de justice dans les zones où ils font le plus défaut. Le bas niveau des traitements (60 dollars par mois en moyenne pour les procureurs et 100 dollars par mois en moyenne pour les juges) encourage la corruption, ce qui sape la confiance du public dans l'appareil judiciaire. Il y a également lieu de se pencher sur le manque de transparence des processus de nomination et de promotion, joint à l'absence des mécanismes de responsabilisation et de discipline voulus pour faire appliquer des codes de déontologie.

38. Vu la nécessité de s'attaquer à ces problèmes, une conférence sur l'état de droit en Afghanistan, à laquelle j'ai assisté aux côtés du Président Karzaï, s'est tenue à Rome les 2 et 3 juillet 2007. Organisée conjointement par le Gouvernement italien, le Gouvernement afghan et l'ONU, elle a réuni des délégués de haut niveau venus de 24 pays. Elle est parvenue à un consensus sur la nécessité de mettre en place un programme judiciaire national et d'élaborer une stratégie de secteur, avec un système de surveillance et d'évaluation placé sous conduite afghane et supervisé par le Conseil commun de coordination et de suivi. Des donateurs se sont également engagés à créer un mécanisme de coordination au niveau provincial et à consacrer un montant total de 360 millions de dollars sur une période de cinq ans à la réforme de la justice et à l'état de droit. Dans le cadre du suivi de la conférence de Rome, un plan de mise en œuvre conjoint des donateurs et des gouvernements devrait être présenté à Kaboul en octobre 2007.

D. Lutte contre la drogue

39. Les conclusions de l'enquête que l'ONUSD mène chaque année en Afghanistan, publiées à la fin d'août 2007, ont révélé que la culture du pavot à opium s'était étendue de 17 % et que la production d'opium potentielle avait augmenté de 30 %. Manifestement, la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la drogue a laissé à désirer, notamment dans le sud-ouest, dans le sud, en

particulier dans la province de Hilmand, et dans la province orientale de Nangarhar où l'augmentation a été la plus forte.

40. L'accroissement sans précédent de la production d'opium en 2007 menace gravement la reconstruction du pays et l'édification de la nation afghane. Il est nécessaire de mettre en œuvre une stratégie double. Les provinces qui ne cultivent pas le pavot à opium ou s'emploient à l'éradiquer devraient être récompensées par une aide au développement accrue. Par contre, les provinces où la culture du pavot gagne du terrain devront faire face aux conséquences de leurs activités illicites qui alimentent les caisses des insurgés. La communauté internationale, faisant fond sur les connaissances spécialisées de l'ONUDC, devrait se rallier derrière des efforts véritablement pilotés par des Afghans pour faire échec au problème de la drogue grâce au développement des campagnes, à la promotion de l'état de droit et à l'application de normes de gouvernance strictes.

41. L'augmentation de la culture du pavot et de la production d'héroïne en Afghanistan a favorisé des alliances de commodité entre trafiquants et insurgés. Après la saison des moissons (d'avril à juillet) et moyennant un pourcentage des profits, les insurgés ont fourni une protection aux trafiquants pendant que les responsables gouvernementaux, notamment la police, concluaient des accords de non-intervention tacites autorisant la libre circulation des précurseurs et de l'héroïne de part et d'autre des frontières de l'Afghanistan. Un accord trilatéral conclu entre l'Afghanistan, le Pakistan, et la République islamique d'Iran en juin 2007 prévoit que ces trois pays mèneront davantage d'opérations conjointes le long des frontières et intensifieront le partage de l'information. Néanmoins, la puissance financière des trafiquants, tant en Afghanistan que dans les États voisins où la drogue passe en contrebande, est telle que, jusqu'à présent, ils ont pu tenir en échec les efforts déployés par le Gouvernement et par la communauté internationale pour limiter ou arrêter le trafic illicite.

E. Démantèlement des groupes armés illégaux

42. L'initiative de désarmement par district, qui a permis de recueillir 798 armes depuis son lancement le 19 avril, montre que le projet de démantèlement des groupes armés illégaux a trouvé un nouveau souffle. Des appels d'offres ont été lancés en vue de projets de développement conçus pour récompenser ceux qui respectent la loi. On a toutefois constaté une résistance dans le nord-est, le nord, et l'ouest où, depuis quelques mois, des informations non vérifiées de plus en plus nombreuses font état de distributions d'armes par des commandants, comme indiqué précédemment (A/61/799-S/2007/152, par. 23). Certaines informations donnent à penser que la viabilité continue des Taliban en tant que mouvement militaire pousse les commandants à conserver leurs armes au cas où les Taliban reprendraient le dessus et où le groupe extrémiste tenterait à nouveau de s'imposer à l'ensemble du pays.

43. Une conférence sur le démantèlement des groupes armés illégaux s'est tenue à Tokyo le 21 juin 2007 sous la coprésidence du Japon, de l'Afghanistan et de la MANUA. Les participants ont convenu qu'il était nécessaire de disposer du personnel, de l'infrastructure et du matériel ainsi que du budget voulus pour que le Groupe du démantèlement des groupes armés illégaux nouvellement créé par le Ministère de l'intérieur puisse fonctionner de manière durable et indépendante. La

conférence a braqué les phares sur la nécessité de coordonner ce démantèlement, la réforme de la police et la lutte contre la drogue, l'indispensable radiation des partis politiques liés aux groupes armés illégaux et la disqualification des parlementaires qui soutiennent des branches ou des groupes armés.

V. Droits de l'homme

A. Droits de l'homme et parité hommes-femmes

Droits de l'homme

44. La détérioration de la situation en matière de sécurité et le fait que l'état de droit n'est pas imposé de manière systématique, comme on l'a vu plus haut, porte préjudice à l'exercice des droits de l'homme en Afghanistan, en particulier à l'exercice des droits à la vie et à la sécurité, à la liberté de circulation, à l'accès à l'éducation et à la santé et, s'agissant des communautés, du droit à l'accès à des moyens de subsistance.

45. Les problèmes de l'appareil judiciaire, également décrits plus haut, ont été confirmés par la MANUA. Dans le cadre de son suivi du système juridique, celle-ci a constaté en particulier que le manque de personnel judiciaire, la corruption et les abus de pouvoir conduisaient à des violations de la légalité. La MANUA et la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan continuent de recevoir des plaintes pour détention illégale et arbitraire, faisant état du non-respect des délais de détention provisoire, de l'absence des défenseurs et du recours à des sévices et à la torture pour obtenir des confessions, et d'enquêter à leur sujet. Seul un très petit nombre de ceux dont les droits ont été ainsi violés sont à même de se prévaloir de mécanismes de recours; il en va ainsi, de manière disproportionnée, pour les femmes. En outre, la MANUA continue à recevoir des informations faisant état de dénis de justice arbitraires dans des différends concernant le logement, la terre et les droits de propriété.

46. La liberté d'expression est manifestement menacée, les informations reçues continuant de faire état de mises en examen et de détentions arbitraires de journalistes ainsi que de tentatives d'intimidation à leur égard. La Commission des plaintes contre les médias, qui dépend du Ministère de l'information et de la culture, manque d'indépendance et est exposée à l'ingérence politique. Le sentiment général, même parmi certains membres de la Commission, semble être que dans les conditions actuelles de conflit et d'instabilité, la censure se justifie.

47. La mise en œuvre du Plan d'action national pour la paix, la réconciliation et la justice, adopté par le Gouvernement en décembre 2005, doit s'achever en 2008; or elle n'a progressé que de manière extrêmement limitée. L'appui politique à la notion de justice transitionnelle est quasiment inexistant en Afghanistan, comme l'a montré l'adoption de la loi d'amnistie de mars 2007 qui affaiblit sérieusement le Plan. Certains signes indiquent toutefois que des groupes de la société civile commencent à s'organiser autour de la question de la justice transitionnelle. La découverte récente de charniers aux alentours de Kaboul a remis cruellement en mémoire l'étendue des exactions commises dans le passé. La MANUA et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont fait appel à des experts en pathologie légale de l'organisation non gouvernementale Médecins pour les

droits de l'homme, qu'ils ont chargés de procéder à une évaluation. À cette occasion, les familles des victimes se sont mobilisées et ont réclamé justice pour les disparus et ceux qui avaient été tués. Nombre d'Afghans estiment que le moment n'est pas encore venu d'établir un relevé complet des exactions commises dans le passé; il est manifeste également que la question ne peut pas être remise éternellement. Mais il appartiendra à la société civile afghane de prendre l'initiative. La MANUA continue de travailler non seulement avec la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan, mais également avec les groupes de défenseurs des droits de l'homme de la société civile, en menant des activités de renforcement des capacités et de formation.

Parité hommes-femmes

48. Il demeure difficile d'associer davantage les femmes aux activités de rétablissement de la paix et de reconstruction, bien que certains progrès aient été enregistrés au cours de la période considérée. Les ministères et organismes gouvernementaux concernés continuent de s'efforcer de faire appliquer les normes prévues en la matière par le Pacte pour l'Afghanistan et la Stratégie de développement national de l'Afghanistan. Des progrès ont été signalés dans le cadre de la Stratégie, en particulier dans les domaines de l'accès aux soins de santé, au microcrédit et à l'éducation.

49. S'agissant de l'éducation, des progrès ont été marqués dans la mise à niveau des compétences des enseignants. L'UNICEF aide à reconstruire les écoles et autres établissements d'enseignement en Afghanistan. Plus de 9 000 enseignantes ont été formées dans les provinces de Hirat, Jawzjan, Samangan, Badakhshan, Takhar, Baghlan et Ghazni. Dans la province de Hirat, 225 autres viennent d'entrer à l'école normale et la formation de près de 5 000 enseignantes se poursuit dans les provinces de Farah et de Balkh. Il convient toutefois de noter qu'en raison de l'insuffisance du nombre d'écoles de type classique et d'enseignants qualifiés, en particulier d'enseignantes, on évalue à 2 millions, dont 1,3 million de filles, le nombre d'enfants non couverts par le système scolaire ordinaire. De nombreuses informations font état d'attaques contre des écoles et de menaces à l'encontre d'enseignants et d'élèves, ce qui risque de compromettre les efforts d'éducation et les progrès réalisés jusqu'ici.

50. En application des normes fixées par le Pacte et la Stratégie, le Gouvernement a mis la dernière main au Plan d'action national pour les femmes afghanes, qu'il a présenté au Président Karzaï, lequel devrait le soumettre au Conseil des ministres pour approbation et mise en œuvre. Ce plan d'action est le fruit de consultations approfondies avec différents secteurs, notamment dans le cadre d'ateliers de consultation organisés dans cinq régions, auxquels ont participé 375 représentants des pouvoirs publics et de la société civile de 26 provinces. Ces consultations ont été conduites par le Ministère des affaires féminines avec le support du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), de la MANUA et d'alliances de la société civile.

51. Il demeure très difficile de renforcer les moyens dont disposent les ministères pour faire appliquer le Plan d'action. La capacité du Ministère d'en diriger, coordonner et suivre efficacement la mise en œuvre doit être renforcée. Un succès récent a été le partenariat que le Ministère a forgé avec la Commission de la fonction publique en vue du renforcement des capacités de direction des femmes et

de leur présence dans la fonction publique avec une assistance technique d'UNIFEM.

52. La violence contre les femmes et les pratiques traditionnelles discriminatoires continuent néanmoins d'empiéter sur les droits fondamentaux des femmes. De manière générale, un nombre croissant de cas de violence contre les femmes est signalé dans l'ensemble du pays. Les informations font notamment état de suicides par le feu dans l'ouest et dans le sud, et de violences liées à des mariages d'enfants et à des mariages forcés. Le nombre de meurtres d'honneur serait également en hausse et l'échec des autorités à enquêter sur ces affaires et à entamer des poursuites demeure très préoccupant.

53. On est bien loin d'avoir atteint les objectifs gouvernementaux de la Stratégie en matière d'égalité entre les sexes, faute d'un accès adéquat à des établissements d'enseignement, à la violence généralisée à l'égard des femmes, au meurtre de journalistes et aux actes de violence prenant pour cibles des militantes, des enseignantes, des élèves et des responsables gouvernementales, et la faiblesse de la volonté politique s'agissant de la promotion de la femme.

B. Protection des civils

54. Les opérations militaires menées par les forces progouvernementales comme par les forces antigouvernementales ont fait un grand nombre de morts et de blessés parmi les non-combattants et ces incidents sont de plus en plus fréquents. Sur cette toile de fond, la MANUA a commencé à suivre de près la situation des civils dans les conflits armés. Elle a enregistré plus d'un millier de morts parmi les civils de janvier au 31 août. Dans bien des cas, toutefois, compte tenu de l'insécurité qui limitait son accès aux zones de combat et du caractère politiquement délicat de la question, il lui a été difficile de recueillir suffisamment d'informations pour fournir un rapport d'incident détaillé.

55. Grâce à une campagne de sensibilisation intense concernant l'importance que revêt la vérification indépendante des informations concernant les morts de civils, la nécessité d'une telle vérification est mieux comprise. Les chefs des forces militaires internationales ont répondu à la fois en appuyant des structures qui facilitent le partage d'informations avec la MANUA, en annonçant les mesures qui seraient prises pour réduire les risques de décès parmi les civils et en menant des enquêtes a posteriori en coopération avec le Gouvernement afghan en cas de pertes civiles. Nombre de ces progrès ont été mis en évidence au cours d'un atelier sur la protection des civils conduit par la MANUA et par la Commission indépendante des droits de l'homme de l'Afghanistan, qui s'est tenu en août avec l'appui du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Au cours de cet atelier, on a examiné les problèmes les plus urgents en matière de protection des civils aux fins de l'élaboration d'un cadre de protection conjoint pour l'Afghanistan.

VI. Stratégie de développement national de l'Afghanistan, Conseil commun de coordination et de suivi et développement économique

A. Stratégie de développement national de l'Afghanistan et Conseil commun de coordination et de suivi

56. Le Conseil commun de coordination et de suivi du Pacte pour l'Afghanistan, coprésidé par le Gouvernement afghan et par la MANUA, est devenu le principal mécanisme de coordination entre la communauté des donateurs et le Gouvernement pour ce qui est de progresser sur des points cruciaux, et en particulier dans la mise en œuvre de la Stratégie de développement national de l'Afghanistan. Présentée à la Conférence de Londres en janvier 2006, la stratégie intérimaire continue d'orienter la programmation dans des secteurs clés du développement, mais l'élaboration de la stratégie définitive est en voie d'achèvement; elle devrait être publiée et mise en application vers le milieu de l'année 2008. Dans sa version complète, la stratégie indiquera comment les objectifs du Pacte seront atteints au moyen d'un ensemble de projets et programmes spécifiques qui seront chiffrés, hiérarchisés et budgétisés. Comme noté plus haut, des consultations ont été organisées au niveau sous-national de sorte que les programmes de la Stratégie reflètent les besoins réels des provinces et des districts.

57. À sa cinquième réunion, tenue le 1^{er} mai, les membres du Conseil commun de coordination et de suivi ont pris des décisions importantes, comme l'engagement d'améliorer l'efficacité de l'aide au développement et de faire passer les effectifs de la police, à titre temporaire, de 62 000 à 82 000 hommes. La participation de la communauté internationale s'est intensifiée, en particulier en ce qui concerne le volet sécurité, la FIAS s'efforçant d'aligner sur la Stratégie la planification de ses campagnes. Le modèle du Conseil commun s'est révélé efficace : un certain nombre de groupes de travail de haut niveau veillent à ce que les questions prioritaires telles que les élections, les réfugiés et la corruption soient examinées de concert et en temps utile. Il n'en reste pas moins que si certains membres de la communauté internationale souhaitent voir élargir le programme de travail du Conseil commun qui, à leurs yeux, devrait se transformer davantage en un organe qui règle les problèmes, la participation des ministères afghans au processus demeure inégale.

B. Développement économique

58. L'économie afghane continue à dépendre dans une très large mesure des flux d'aide internationale; elle est également considérablement déséquilibrée par l'importance des recettes provenant du trafic illicite de drogues. L'évolution du secteur structuré au cours de la période considérée a toutefois généralement été positive bien que, selon certaines évaluations préliminaires, la croissance économique ait baissé, passant de 14 % en 2005-2006 à 8 % en 2006-2007. Le taux d'inflation et le taux de change sont tous les deux restés généralement stables.

59. Le 9 juillet 2007, le Fonds monétaire international et l'Association internationale de développement de la Banque mondiale ont convenu que l'Afghanistan avait pris des mesures nécessaires pour atteindre son « point de décision » dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés

(PPTE). Le pays peut donc demander que sa dette soit allégée à titre provisoire. En août 2007, la Fédération de Russie lui a fait grâce de 90 % de la dette de 11 milliards 13 millions de dollars qu'il avait contractée au cours de l'ère soviétique, ce qui ouvre la voie à l'apport d'une assistance économique de la Fédération de Russie à l'Afghanistan.

60. Aussi bien le Gouvernement que la communauté internationale continuent de s'efforcer d'édifier un Afghanistan plus prospère en développant le secteur privé, comme en témoigne la Conférence pour un environnement porteur coparrainée par la Fondation de l'Aga Khan, qui s'est tenue les 6 et 7 juin et au cours de laquelle des représentants du Gouvernement afghan, des personnalités du secteur privé, des dirigeants de la société civile et des représentants de la communauté des donateurs ont convenu d'une série de mesures conçues en vue de créer un environnement porteur pour le secteur privé afghan en difficulté.

VII. Situation humanitaire et en matière de sécurité

A. Situation humanitaire

61. L'accès humanitaire est de plus en plus problématique, l'ONU ayant déterminé qu'au moins 78 districts présentaient un risque extrême et étaient donc inaccessibles aux organismes des Nations Unies. L'acheminement de secours humanitaires est également de plus en plus dangereux. Les convois de vivres du Programme alimentaire mondial (PAM) et de ses partenaires d'exécution ont fait l'objet de multiples attaques tandis que plusieurs organisations non gouvernementales dont, de plus en plus fréquemment celles qui accomplissent la tâche dangereuse et cruciale qu'est le déminage, ont vu leur personnel national et international attaqué et tué au cours de missions effectuées par la route. Le déplacement de population dans le sud, en raison de l'insécurité, a conduit des organismes des Nations Unies à livrer des secours humanitaires à 4 000 familles au moins sous forme de vivres et autres articles.

62. Sur une note plus encourageante, l'Autorité afghane de gestion des conséquences des catastrophes naturelles renforce ses capacités de réponse à des crises humanitaires avec l'aide de la MANUA et du PNUD. Les moyens aériens dont dispose le Gouvernement ont facilité les opérations de sauvetage et de transport nécessaires pour venir en aide à des populations qui avaient désespérément besoin de secours dans la province de Parwan, à la suite d'inondations.

63. Il y a également lieu de se féliciter des avancées dans le domaine des services de santé. À la suite de la campagne d'éradication de la polio menée en 2006, seuls neuf cas de polio ont été confirmés en Afghanistan entre janvier et juillet 2007, contre 19 au cours de la même période en 2006. Sept de ces neuf cas ont été enregistrés dans le sud où la sécurité avait limité l'accès des équipes de vaccination. En outre, l'Afghanistan et le Pakistan ont lancé parallèlement des campagnes pour vacciner plus de 40 millions d'enfants contre la polio dans les deux pays.

64. En application de la résolution 1746 (2007), la MANUA, avec l'aide du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, a continué de renforcer son rôle de coordination des opérations humanitaires, notamment sa capacité de gestion des conséquences des catastrophes dans les bureaux régionaux et au niveau provincial.

B. Sécurité humaine

65. Après une récolte record de blé de 4,5 millions de tonnes, le Gouvernement a annoncé que la pénurie alimentaire serait moins grave en 2007, ce qui réduit la quantité de vivres que le PAM aura à fournir. Le pays sera autonome à 91 % en ce qui concerne la production de céréales, évaluée à 5,6 millions de tonnes (dont 80 % de blé). Le Gouvernement devrait donc disposer de stocks stratégiques de 20 000 à 40 000 tonnes et des réserves seront fournies aux provinces retirées en prévision de l'hiver.

66. Bien que la production alimentaire ait augmenté au cours de la période considérée (en raison de chutes de pluie plus importantes), l'accès aux vivres a en fait diminué sous l'effet de la détérioration de la situation en matière de sécurité et des faiblesses de l'infrastructure. Inondations et glissements de terrain ont entraîné des pertes en vies humaines et occasionné des dégâts matériels dans des régions vulnérables, exacerbant les problèmes d'inaccessibilité et nécessitant l'intervention d'organismes des Nations Unies, lesquels ont porté secours à plus de 200 000 familles.

67. Le nombre d'enfants scolarisés en Afghanistan a continué d'augmenter au cours de la période considérée, jusqu'à atteindre 6 070 000, dont 2 170 000 filles. Le taux de scolarisation s'établit donc à un niveau sans précédent dans l'histoire du pays. L'UNICEF indique que les attaques contre des écoles ont été moins nombreuses entre janvier et juillet 2007 qu'au cours de la même période en 2006, passant de 68 à 27. L'agression par balle contre des écolières en juin dans la province de Logar, au cours de laquelle trois filles ont été tuées et huit blessées, a toutefois été la première à être menée délibérément contre des écolières par des éléments antigouvernementaux. Dès juin, l'insécurité a contraint 412 des 721 écoles à fermer dans les provinces de Kandahar, Uruzgan, Hilmand et Zabul. Soixante-douze écoles ont toutefois rouvert en août.

68. Depuis 2000, les Afghans ont vu chuter régulièrement le taux de mortalité infantile (3,5 %) et de mortalité maternelle (6,6 %), et cette tendance se soutient. En outre, 82 % de la population au total est maintenant couverte par le programme de prestations de santé de base. Qui plus est, plus de 132 millions de mètres carrés de terrain ont été déminés et la route périphérique est maintenant ouverte à 84 %.

69. Parmi les quelque 91 000 réfugiés rapatriés du Pakistan au cours de la période considérée, 40 % provenaient du camp de réfugiés de Kacha Gari, fermé en juillet. Le 22 août, en raison d'informations faisant état de pressions croissantes exercées sur les dizaines de milliers de réfugiés du camp de Jalozai pour les inciter à partir, et redoutant une crise humanitaire au cours des mois d'hiver, le Haut-Commissariat pour les réfugiés a lancé un appel au Gouvernement pakistanais pour qu'il suspende temporairement la fermeture de ce camp. Cet appel a été entendu. Les réfugiés revenant de la République islamique d'Iran sont au nombre de 4 500, ce qui donne à penser que le nombre total de réfugiés rapatriés en Afghanistan en 2007 sera inférieur à ce qu'il était en 2006, où il s'était établi à 139 000, chiffre le plus bas enregistré depuis 2001. Bien que les déportations depuis la République islamique d'Iran aient un caractère plus politique en 2007 qu'en 2006, les 170 000 personnes déportées à ce jour représentent seulement une augmentation de 14 % par rapport à 2006. En dépit des informations selon lesquelles la plupart des réfugiés qui

reviennent se dirigent vers le nord, le centre et l'ouest, le fait que certaines zones de rapatriement soient inaccessibles aux organismes d'assistance, en particulier dans la province de Farah et dans les zones frontalières proches du Pakistan, ne laisse pas d'inquiéter.

VIII. Activités de la Mission et appui à cette dernière

70. En dépit des problèmes que pose la recrudescence de la violence dans différentes régions du pays, la MANUA a pu exécuter son mandat et élargir comme prévu son rayon d'action, en ouvrant des bureaux dans les provinces de Dai Kundi et de Ghor respectivement en avril et en juillet. Sa détermination en la matière, qui s'est traduite par une augmentation de plus du double du nombre de ses bureaux sur le terrain en neuf mois en dépit de l'insécurité grandissante, a été accueillie avec satisfaction par le Gouvernement, les communautés locales et les partenaires internationaux. Dans les mois à venir, la Mission s'emploiera essentiellement à consolider son dispositif actuel de huit bureaux régionaux complètement intégrés et de neuf bureaux provinciaux, en veillant à ce que ces bureaux disposent du personnel nécessaire et reçoivent l'appui voulu.

71. De par sa présence sur le terrain, la Mission sera à même d'offrir aux autorités provinciales et aux parties prenantes non gouvernementales un appui crucial en matière de renforcement des capacités et de coordination (notamment dans le secteur de la sécurité) et rendra possible l'ouverture d'un dialogue politique avec les groupes tribaux, en particulier dans le sud, grâce à ses bons offices.

72. La participation active de la Mission au niveau provincial sera déterminante dans les préparatifs du lancement de la Stratégie de développement national afghane en mars 2008. En conséquence, la MANUA demandera que soit augmenté dans son budget de 2008 le nombre de postes de personnel recruté sur le plan international pour ses bureaux régionaux et provinciaux. Une présence importante de personnel international est particulièrement cruciale, étant donné la charge de travail supplémentaire qu'entraînera l'établissement d'un dialogue politique; un tel dialogue nécessite une approche neutre et impartiale que le personnel international est mieux à même d'adopter. La MANUA continuera de s'appuyer sur le personnel recruté sur le plan national et de collaborer étroitement avec lui pour faciliter le renforcement durable des ressources humaines de l'Afghanistan.

73. La résolution 1746 (2007) du Conseil de sécurité a renforcé certains aspects du rôle actif de la Mission en Afghanistan. Ces nouvelles responsabilités – promouvoir un engagement international plus cohérent, suivre la situation des civils et créer des synergies avec la Force internationale d'assistance à la sécurité – nécessitent un apport de ressources additionnelles et la consolidation de sa capacité. L'accomplissement de ce mandat renforcé dans une situation difficile en matière de sécurité exige une augmentation des effectifs en personnel essentiel, notamment les groupes des conseillers de police et des conseillers militaires.

IX. Observations

74. La transition en Afghanistan se trouvant soumise à des pressions croissantes sous l'effet de l'insurrection, de la faiblesse de la gouvernance et de l'économie de

la drogue, le Gouvernement afghan, avec l'appui de la communauté internationale, devra faire preuve de volonté politique en prenant les mesures audacieuses nécessaires pour retrouver l'initiative dans chacun de ces domaines et regagner la confiance de la population par des moyens tangibles. En l'absence d'un effort plus résolu de sa part, d'une cohésion accrue de l'action des donateurs – en particulier d'une meilleure coordination entre les éléments militaires et civils de la présence internationale en Afghanistan – et d'un ferme engagement des pays voisins, nombre des acquis de la période qui a suivi la conférence de Bonn dans le domaine de la sécurité, du renforcement des institutions et du développement risquent de piétiner, voire de s'inverser.

75. La priorité la plus urgente doit être de mettre au point pour l'Afghanistan une stratégie et un plan de sécurité civils et militaires intégrés et efficaces. Une réponse militaire coordonnée demeure indispensable pour vaincre les groupes d'insurgés et terroristes mais, à moyen terme, le succès dépendra de la participation des communautés locales et de l'instauration d'un climat de sécurité durable propice au développement. Pour parvenir à ce résultat, les dirigeants civils et militaires afghans doivent jouer un rôle plus actif dans la planification des opérations de sécurité et faire en sorte que les succès militaires soient consolidés par la prestation de services de sécurité de base de la part des institutions de l'État. Parallèlement, il faut saisir les possibilités de dialogue et d'intégration politiques que présente la disparité des objectifs et des mouvements au sein de l'insurrection.

76. Un facteur déterminant du maintien des acquis en matière de sécurité à long terme est le renforcement des moyens, de l'autonomie et de l'intégrité des forces de sécurité nationales afghanes, en particulier de la police nationale. Le Gouvernement et ses partenaires devraient mettre au point, par l'intermédiaire du Conseil international de coordination de la police, une conception unifiée de la réforme et de la structure définitive de la police nationale, qui réponde aux besoins en matière de maintien de l'ordre comme de lutte contre l'insurrection. Il faut également rendre plus rigoureux le système de responsabilisation financière et administrative, de façon à mettre fin à la corruption et à l'absentéisme dans les rangs de la police.

77. Un programme de gouvernance à l'échelle sous-nationale, efficace, intégré, cohérent et piloté par le Gouvernement devrait être mis au point en partenariat avec la communauté internationale. Le Gouvernement doit se préparer à prendre d'ores et déjà des décisions difficiles pour assurer la crédibilité des nouvelles institutions. Il lui faut éviter de nommer à de nouveaux postes des fonctionnaires dont la conduite n'a pas donné satisfaction, en particulier dans la province, et les remplacer au contraire par des administrateurs efficaces qui non seulement jouissent de la confiance de la population, notamment des chefs tribaux et religieux, mais soient également dotés des capacités voulues pour gérer le rétablissement de la sécurité, le développement et la reconstruction dans leurs provinces et districts. Il ne sera possible d'élargir le rayon d'action du pouvoir central et de stabiliser le pays que si le Ministère de l'intérieur s'attaque résolument à la corruption et améliore l'image de la police au sein de la population.

78. Faisant fond sur les réalisations de la Conférence sur l'état de droit, le Gouvernement afghan devrait mettre la dernière main à la stratégie concernant le secteur judiciaire et commencer à exécuter le nouveau programme national pour la justice financé par le Fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction de l'Afghanistan. Il devrait simultanément s'attaquer à l'impunité dont semblent jouir

les fonctionnaires perçus comme abusant de leurs fonctions. La FIAS devrait appuyer les efforts déployés par le Gouvernement en vue de faire appliquer la loi et mettre en œuvre le projet de démantèlement des groupes armés illégaux dans les zones moins touchées par l'insurrection.

79. L'augmentation continue de la production d'opium fait peser une menace de plus en plus grave sur la reconstruction et la formation de la nation en Afghanistan. Le Gouvernement doit accorder la priorité à l'interdiction et traduire en justice les trafiquants de drogues. La communauté internationale, avec l'appui d'un ONUDC renforcé, devrait s'unir autour d'un plan véritablement piloté par l'Afghanistan et allant au-delà des efforts d'éradication qui, pris isolément, se sont révélés inefficaces.

80. La mise au point définitive et le futur financement de la Stratégie de développement national doivent rester la principale priorité des donateurs. Une fois la Stratégie lancée, en principe en mars 2008, il sera indispensable, pour en assurer la crédibilité, de gérer les attentes de l'opinion de manière judicieuse, d'assurer un suivi aux niveaux des provinces et des districts et d'entreprendre une nouvelle initiative de concertation faisant fond sur les consultations initiales. Si l'on veut qu'elle devienne l'instrument d'un partenariat durable entre le Gouvernement et le peuple afghan, il faut qu'elle soit perçue comme le moyen d'obtenir des résultats concrets à l'appui des objectifs prioritaires fixés par les communautés elles-mêmes.

81. Le Gouvernement afghan s'est montré résolu à contribuer à la sécurité et à la prospérité régionales en prenant avec bonheur une série d'initiatives de politique étrangère importantes au niveau régional, notamment le jirga de paix entre l'Afghanistan et le Pakistan, la visite à Kaboul du Président de la République islamique d'Iran et la participation du Président Karzaï au sommet de l'Organisation de coopération de Shanghai à Bichkek. Il doit conserver la confiance de ses voisins en participant de manière constructive à d'autres initiatives bilatérales et multilatérales, notamment sur des questions de lutte contre la drogue et de migration, et en renforçant sa capacité de gérer et d'approfondir des relations bilatérales complexes.

82. En reconnaissant le caractère transfrontière de l'insurrection, les Présidents Karzaï et Musharraf ont donné à leurs pays respectifs l'occasion unique d'appliquer une stratégie commune en matière de paix et de sécurité transfrontières, en vue de faire échec à l'extrémisme et au terrorisme dans les deux pays.

83. La réconciliation nationale supposera que l'on se mette d'accord sur l'identité des chefs de groupes d'insurgés devant faire l'objet d'opérations militaires ou de police ciblées. Elle nécessitera également, de la part de l'Afghanistan comme du Pakistan, un effort de communication et de dialogue auprès des forces politiques capables de contribuer à un processus de paix. Il sera essentiel que tous les États Membres veillent à l'application des sanctions prévues par la résolution 1267 (1999) et ajoutent le nom de nouveaux chefs de groupes d'insurgés et terroristes à la liste récapitulative ou les en radient après la réconciliation, selon le cas.

84. Le Gouvernement afghan doit enquêter sur les allégations de détention arbitraire, de traitement inhumain et de torture des détenus par les autorités, et en particulier par la Direction nationale de la sécurité. Il devrait inviter le Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants à se rendre en Afghanistan dans le cadre d'un processus coopératif visant à lutter

contre la détention arbitraire, la torture et les mauvais traitements. Il devrait renouveler son engagement politique en faveur d'une mise en œuvre complète du Plan d'action Paix, justice et réconciliation.

85. Les élections présidentielles sont prévues pour 2009. Le Gouvernement afghan comme l'Assemblée nationale doivent se pencher d'urgence sur le prochain cycle électoral de sorte que la loi électorale soit adoptée avant la fin de 2007. Je renouvelle mon appel aux donateurs en leur demandant de combler le déficit laissé par les scrutins précédents et de fournir les ressources nécessaires à l'appui de la constitution d'un nouveau registre électoral, du renforcement des capacités de la Commission électorale indépendante et de la planification et de la préparation des élections elles-mêmes.

86. L'ONU restera pleinement engagée en Afghanistan et continuera de jouer le rôle de coordination central et impartial qui est le sien. Je me suis rendu personnellement en Afghanistan en juillet et j'ai coprésidé peu après la Conférence sur l'état de droit en Afghanistan organisée à Rome. J'assurerai également, avec le Président Karzaï, la coprésidence d'une conférence de haut niveau sur l'Afghanistan qui se tiendra en septembre, en marge du débat de l'Assemblée générale. Je suis déterminé à continuer de collaborer activement à titre personnel avec le Président Karzaï et d'autres partenaires pour garantir le succès en Afghanistan.

87. En conclusion, je tiens également à rendre hommage au dévouement de mon Représentant spécial et du personnel des Nations Unies en Afghanistan, qui continuent de s'acquitter de leur mission dans des circonstances difficiles et de plus en plus dangereuses, et dont le courage et l'engagement en faveur de l'Afghanistan ont joué un rôle déterminant dans les progrès réalisés jusqu'ici.
